

Demande de branchement au réseau public d'eau potable

A. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse du demandeur :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (Rayer les mentions inutiles)

Nom/Raison sociale :

.....

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél mobile :

Adresse précise du branchement à réaliser :

Rue / Lieudit :

Ville :

Adresse à laquelle envoyer le devis : (si différente de l'adresse du demandeur)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

B. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Nature du (des) branchement(s) à réaliser :

➤ Nombre de branchements :

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE

Votre projet concerne :

une maison particulière

une entreprise: de type :

Débit souhaité :

**Bureau, Atelier
et Siège Social :**

484 Rue Carnot
62370 AUDRUICQ
Tél. : 03 21 82 18 00
Fax : 03 21 36 78 87

Du lundi au jeudi
8 h 00 - 12 h 00
13 h 45 - 17 h 00

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 45 - 16 h 00

E-mail : siaep.aud@wanadoo.fr

une activité agricole : de type :.....
Débit souhaité :

Date présumée de commencement des travaux de construction :/...../.....

Mise en service immédiate de votre branchement après la fin des travaux : ouinon

Fait à

Le

Signature

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Un plan de situation (obtenu auprès du service cadastre)
- Un plan de masse ou à défaut un schéma de ma propriété (indiquez par une croix la position souhaité du compteur. Validez cette position en signant le plan)
- Une copie du permis de construire

Merci de retourner ou déposer l'ensemble de ce dossier au :

SIAEP AUDRUICQ
484 RUE CARNOT
62670 AUDRUICQ

Pour nous contacter :

☎ 03/21/82/18/00

Mail : siaep.aud@wanadoo.fr

Bureau et Atelier :

484 Rue Carnot
62370 AUDRUICQ
Tél. : 03 21 82 18 00
Fax : 03 21 36 78 87

Du lundi au jeudi

8 h 00 - 12 h 00
13 h 45 - 17 h 00

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 45 - 16 h 00

E-mail : siaep.aud@wanadoo.fr

INFORMATIONS

DESCRIPTION DU BRANCHEMENT

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

Un branchement d'eau potable comprend :

- La conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur
- Le regard ou la fosse à compteur qui abrite et protège le compteur

DEMANDE DE BRANCHEMENT

- Veuillez nous faire parvenir la demande de branchement accompagnée d'une copie du permis de construire ainsi que le plan de masse et de situation au syndicat des eaux
- Un technicien se rendra sur place pour établir le devis
- Nous allons vous envoyer le devis
- A réception du devis signé, il faut compter un délai de 4 semaines pour réaliser les travaux
- Si vous effectuez la fosse à compteur vous-même, celle-ci doit être faite avant que nous réalisions le branchement